

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA DEMOGRAPHIE

# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL 2019

**Janvier 2022**

**Directeur Général, Directeur de publication** **Allé Nar DIOP**

Directeur Général Adjoint	Abdou DIOUF
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Ngalgou KANE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Samba NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Oumar FALL
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (p.i.)	Hawa SAMBA
Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE, Pierre NDIAYE)	Idrissa DIAGNE
Agent Comptable (AC)	Papa Amadou Moustapha NIANG
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale (p.i.)	Meissa NDOUR

**COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION**

Assane THIOUNE, Jean Rodrigue MALOU, El Hadji Malick GUEYE, Mamadou Ngalgou KANE, Macoumba DIOUF, Jean Pierre Diamane BAHOM, Samba NDIAYE, Insa SADIO, Mamadou AMOUZOU, Momath CISSE, Mamadou BAH, Alain François DIATTA, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Omar SENE, Mamadou BALDE, Jean Paul DIAGNE, Woudou DEME KEITA, Oumy DIOP, Mamadou DAFFE.

**COMITE DE REDACTION**

0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Maguette SARR/Khady BA
2. EDUCATION	Alioune TAMBOURA / Fatimatou SY
3. EMPLOI	Tidiane CAMARA /Serge MANEL
4. SANTE	Amy Collé CISSE
5. JUSTICE	Maguette SARR
6. ASSISTANCE SOCIALE	Fatimatou SY /Alioune TAMBOURA
7. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME
8. AGRICULTURE	Kandé CISSE
9. ENVIRONNEMENT	Mouhamadou Bassirou DIOUF
10. ELEVAGE	Bintou Diack LY/ Penda AMAR
11. PECHE ET AQUACULTURE	Khadim SOURANG
12. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE
13. BTP	Madiaw DIBO
14. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou THIOUB/Ramlatou DIALLO
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	Abdou Aziz DIOUF
16. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Omar Senghor/ Sophie DIOP
17. COMPTES ECONOMIQUES	Adama SECK
18. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE / Baba NDIAYE
19. INDICE DU COUT A LA CONSTRUCTION	Mor LÔ/ Ndeye Mareme dit Maguette DIOP
20. PRIX DES SERVICES	Muhamed NDIAYE / Mamadou THIOUB
21. FINANCES PUBLIQUES	Hamady DIALLO/ Abdoul Aziz DIAW
22. MINES, CARRIERES ET ENERGIE	Woudou DEME KEITA

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

**Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers**

**ISSN 0850-1491**

## Introduction

Dans son volet justice, le Plan Sénégal Émergent (PSE) s'est fixé pour objectif « d'améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice, par la réduction de la durée des détentions préventives, l'amélioration des conditions de prise en charge des mineurs, le renforcement des sanctions pour atteinte aux droits des femmes, des enfants et des minorités, l'amélioration des conditions de séjour dans les prisons ainsi que le renforcement de l'accessibilité à une justice de proximité et des capacités institutionnelles et humaines des juridictions et des services centraux et déconcentrés ».

Le présent chapitre présente la situation judiciaire de l'année 2019, en s'appuyant sur les statistiques pénitentiaires. Il est structuré en quatre parties. La première partie est consacrée à la définition de quelques concepts, la deuxième analyse la répartition de l'offre en établissements pénitentiaires, la troisième partie fait le point sur les caractéristiques de la population pénale et enfin la quatrième et dernière partie fait l'analyse de la situation des indicateurs de démographie pénale.

## V.1. CLARIFICATION DE QUELQUES CONCEPTS

Cette section est consacrée à la définition de quelques concepts juridiques.

**Mineur** : Est mineur, la personne qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans accompli (article 276 du Code de la famille (C F) modifié par la loi N° 99-82 du 03 septembre 1999).

**Prise en charge** : selon le motif de placement de l'enfant concerné, la prise en charge consiste à lui assurer l'accueil, l'observation, le suivi, l'évaluation, l'accompagnement, le soutien et l'orientation en vue de favoriser sa réadaptation, sa rééducation et sa réinsertion.

**Population carcérale** : c'est le stock d'individus détenus dans l'ensemble des prisons du pays, à un moment précis de l'année. Ici, on prendra comme référence le 31 décembre de l'année d'étude pour la population carcérale annuelle et le dernier jour du mois pour la population carcérale mensuelle.

**Les écroués** : ils représentent le flux d'individus incarcérés durant toute une année ; autrement dit, ce sont l'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.

Prévenus : ce sont les personnes incarcérées et qui n'ont pas encore été jugées.

Condamnés : Représentent les personnes incarcérées après décision du tribunal et qui ont épuisé toutes les voies de recours possibles

## V.2. REPARTITION DE L'OFFRE EN ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

Depuis 2017, le Sénégal compte 37 établissements pénitentiaires dont 8 localisés dans la région de Dakar, soit 21,6% des établissements pénitentiaires du pays. Les régions de Thiès, Fatick, Kaolack, Diourbel, Louga, Saint-Louis et Ziguinchor disposent chacune de trois établissements pénitentiaires tandis que Kolda et Tambacounda n'en comptent que deux, chacune. Les autres régions (Kaffrine, Kédougou, Matam et Sédhiou) sont dotées, chacune, d'un (1) établissement pénitentiaires.

**Tableau V-1 : Répartition des établissements pénitentiaires par région en 2019.**

Région	Nombre
Dakar	8
Diourbel	3
Fatick	3
Kaffrine	1
Kaolack	3
Kédougou	1

Région	Nombre
Kolda	2
Louga	3
Matam	1
Saint-Louis	3
Sédhiou	1
Tambacounda	2
Thiès	3
Ziguinchor	3
<b>Total</b>	<b>37</b>

Source : DAP, 2019.

### V.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION PENALE

Au Sénégal, la population pénale est constituée de la population carcérale (prévenus et condamnés) et des écroués. Dans cette partie, seront d'abord analysées certaines caractéristiques de la population carcérale avant d'étudier les personnes écrouées.

#### V.3.1. ANALYSE DE LA POPULATION CARCERALE

L'effectif de la population carcérale s'élève à 11 576 d'individus en 2019 dont 241 mineurs. Seule la répartition par sexe de la population carcérale adulte est disponible. S'agissant des données de la population carcérale mineure, elles sont réparties par type de peine et non par sexe.

##### V.3.1.1. Répartition de la population carcérale adulte selon le sexe

La population carcérale adulte du Sénégal est majoritairement composée d'individus de sexe masculin. Elle est estimée à 11 335 individus dont 319 femmes (2,8%) et 11 016 hommes (97,2%) au 31 décembre 2019.

Tableau V-2 : Répartition de la population carcérale adulte par sexe en 2019

SEXE	EFFECTIF CARCERAL	PROPORTION %
Homme	11016	97,2
Femme	319	2,8
<b>ENSEMBLE</b>	<b>11335</b>	<b>100</b>

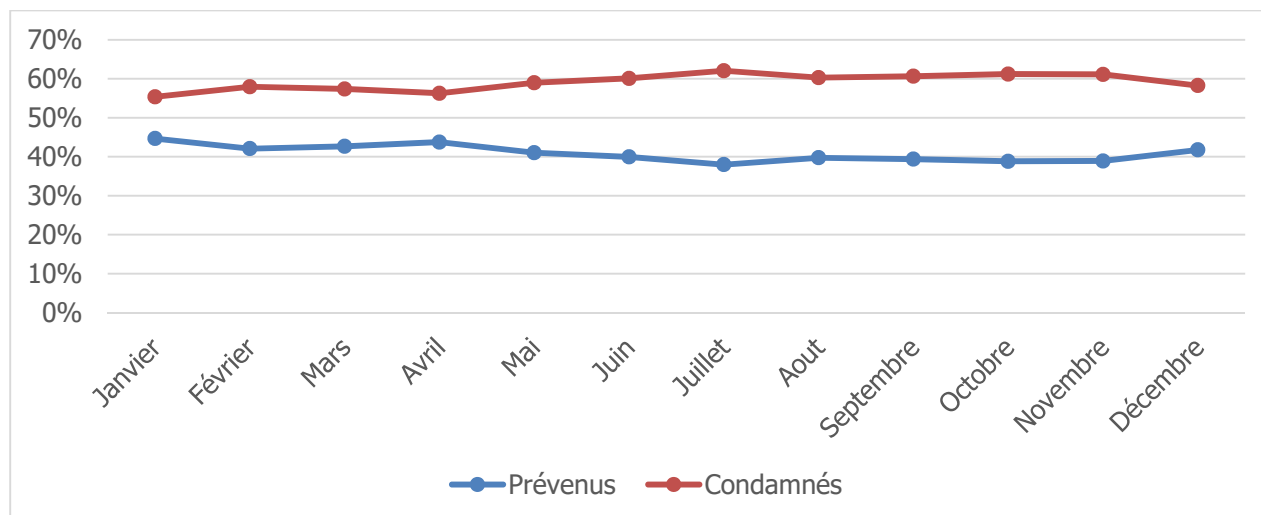
Source : DAP, 2019

##### V.3.1.2. Evolution des effectifs carcéraux au cours de l'année 2019

Au cours de l'année 2019, la population carcérale reste en majorité constituée de condamnés, quel que soit le mois considéré. En effet, la proportion de condamnés varie entre 55% à 62% de la population carcérale.

L'année 2019 a enregistré des entrées importantes en mars (+476), octobre (+399) et en juillet (+395), ainsi que d'importantes sorties en avril (-467) et en décembre (-544). Ce qui pourrait s'expliquer entre autre par les grâces présidentielles.

**Graphique V-1 : Evolution mensuelle de la composition (en %) de la population carcérale**



Source : DAP, 2019

### V.3.1.3. Population carcérale et région d'incarcération

Les régions de Dakar (35,4%), Thiès (14,5%), Kaolack (9,3%) et Diourbel (7,9%) regroupent 67,1% de la population carcérale du Sénégal en 2020. Les régions de Saint-Louis et Tambacounda viennent en cinquième et sixième position avec respectivement 6,0% et 4,74% de l'effectif carcéral du pays.

**Tableau V-3 : Répartition de la population carcérale selon la région, en 2019**

Région	Effectif carcéral	Proportion (%)
Dakar	4102	35,4
Diourbel	920	7,9
Fatick	523	4,5
Kaffrine	81	0,7
Kaolack	1073	9,3
Kédougou	275	2,4
Kolda	457	3,9
Louga	514	4,4
Matam	194	1,7
Saint-Louis	691	6,0
Sédhiou	103	0,9
Tambacounda	540	4,7
Thiès	1684	14,5
Ziguinchor	419	3,6
<b>Total</b>	<b>11576</b>	<b>100</b>

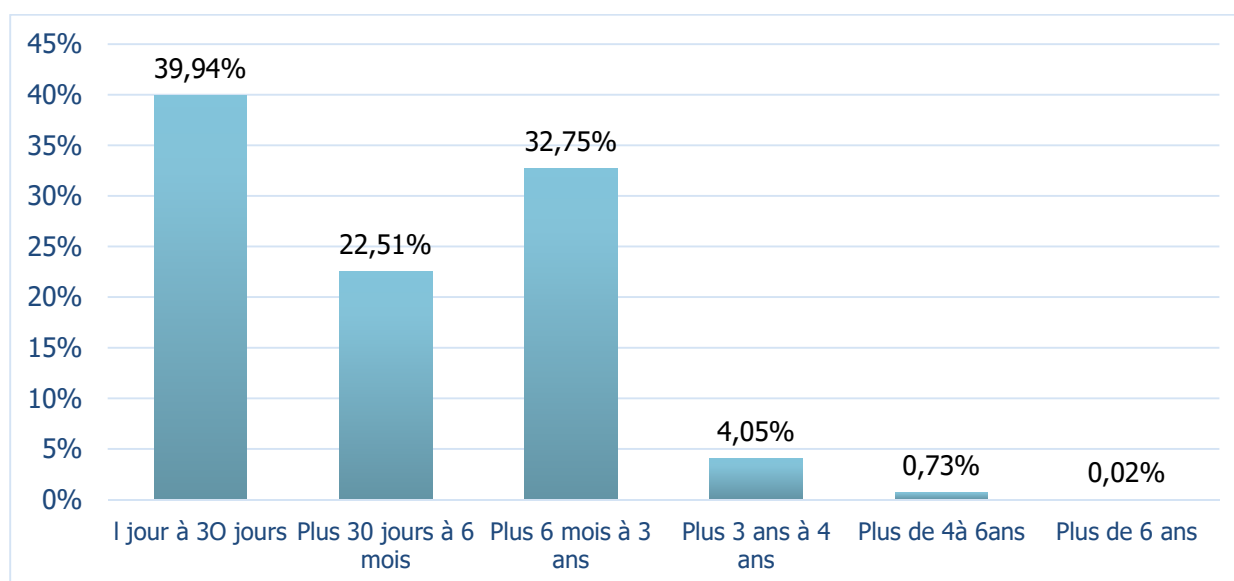
Source : DAP, 2019.

### V.3.1.4. Population carcérale et durée de détention

#### a) Détenus provisoires et durée de détention

En 2019, les durées de détention provisoire les plus fréquentes sont celles comprises entre un 1 et 30 jours et concernent 39,9% des détenus provisoires. Suivent ensuite, celles comprises entre 6 mois un jour et 3 ans (32,7%), puis celles comprises entre 31 jours et 6 mois (22,5%). Par ailleurs, les durées de détention dépassant 6 ans sont très faibles.

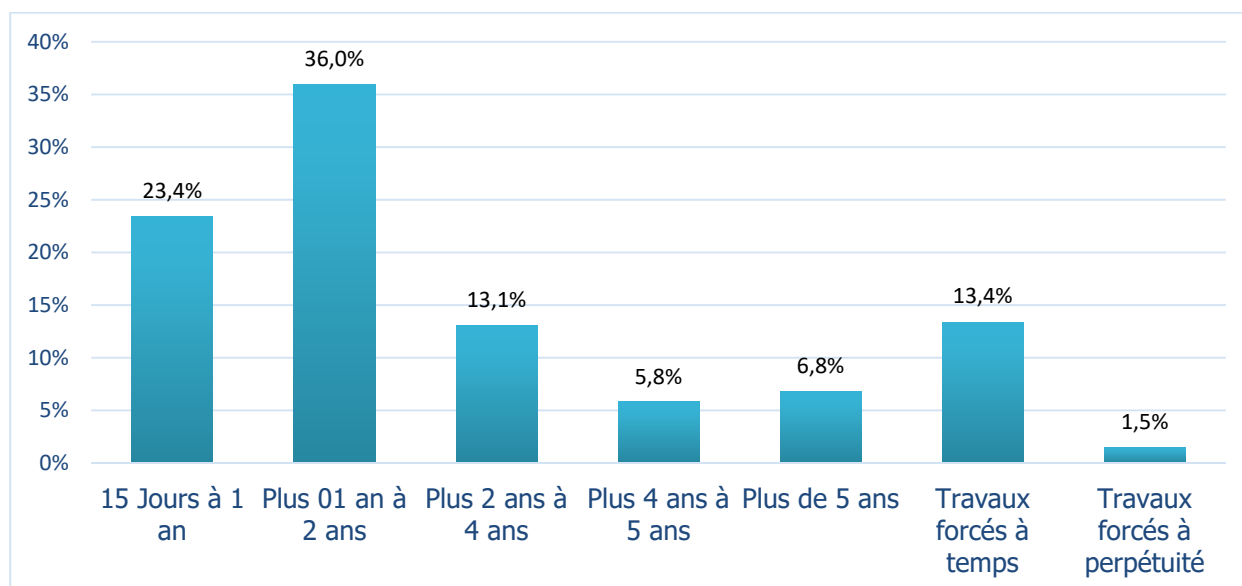
**Graphique V-2 : Répartition en pourcentage des détenus provisoires selon la durée de détention**



Source : DAP, 2019

#### b) Détenus condamnés et peine d'emprisonnement

La lourdeur de la peine d'emprisonnement est déterminée par la gravité de l'infraction commise. En 2019, 36,0% des détenus condamnés le sont pour des peines allant de 1 an 1 jour à 2 ans. Les peines d'emprisonnement allant de 15 jours à 1 an viennent en seconde position avec 23,4% des cas. Les condamnations pour des peines de travaux forcés à perpétuité sont relativement faibles avec 1,5% des cas.

**Graphique V-3 : Répartition en pourcentage des détenus condamnés selon la peine d'emprisonnement**


Source : DAP, 2019

### V.3.2. PERSONNES ECROUEES

#### V.3.2.1. Personnes écrouées et type d'infractions

En 2019, « le vol et le recel » (30,4%) ainsi que « la détention, l'usage et le trafic de drogue » (20,1%) représentent un peu plus de la moitié (50,5%) des cas d'infractions commises par les personnes écrouées au Sénégal. Suivent ensuite les autres types d'infractions (14,1%), « l'escroquerie et l'abus de confiance » (10,6%) et « les coups et blessures volontaires » (8,2%).

**Tableau V-4 : Répartition des personnes écrouées selon le type d'infraction**

Type d'infractions commises	Nombre de cas	Pourcentage
1- Vol et Recel	9063	30,4%
2-Détention-usage de chanvre indien	5984	20,1%
3-Trafic de drogue	1104	3,7%
4-Détournement de deniers publics	44	0,1%
5-Coups et blessures volontaires	2458	8,2%
6-Escoquerie. Abus de confiance. Faux et usage de faux	3149	10,6%
7-Viol-attentat à la pudeur-pédophilie	759	2,5%
8-Défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme	293	1,0%
9-Infanticide	22	0,1%
10-Avortement	33	0,1%
11-Meurtre- Assassinat-parricide.	208	0,7%
12-Homicide volontaire ou involontaire	717	2,4%
13-Menaces -violences -voies de faits-injures	993	3,3%
14-Outrage et rébellion	346	1,2%
15-Vagabondage et mendicité	144	0,5%



Type d'infractions commises	Nombre de cas	Pourcentage
16-Evasion et tentative	16	0,1%
17-Fraude	42	0,1%
18-Débit de boissons	220	0,7%
19-Terrorisme	17	0,1%
20-Autres	4217	14,1%
<b>TOTAUX</b>	<b>29829</b>	<b>100%</b>

Source : DAP, 2019

### V.3.2.2. Personnes écrouées mineurs et type d'infractions

Chez les mineurs âgés entre 13 et 18 ans écroués en 2019, les infractions les plus courantes représentent le « vol et recel » (56,8%), la « détention et l'usage de chanvre indien » (10,7%) et les « coups et blessures volontaires » (9,8%). Ces 3 infractions commises sont suivies par les « trafics de drogue » (5,9%) et le « viol, l'attentat à la pudeur et la pédophilie » (4,1%).

**Tableau V-5 : Répartition des mineurs écroués selon le type d'infraction**

Type d'infractions commises	Nombre de cas	Pourcentage
1- Vol et Recel	794	56,8%
2-Détention-usage de chanvre indien	149	10,7%
3-Trafic de drogue	83	5,9%
4-Détournement de deniers publics	1	0,1%
5-Coups et blessures volontaires	137	9,8%
6-Escoquerie. Abus de confiance. Faux et usage de faux	37	2,6%
7-Viol-attentat à la pudeur-pédophilie	58	4,1%
8-Défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme	7	0,5%
9-Avortement	1	0,1%
10-Meurtre- Assassinat-parricide.	20	1,4%
11-Homicide volontaire ou involontaire	24	1,7%
12-Menaces -violences -voies de faits-injures	21	1,5%
13-Outrage et rébellion	11	0,8%
14-Vagabondage et mendicité	29	2,1%
15-Evasion et tentative	4	0,3%
16-Fraude	2	0,1%
17-Autres	20	1,4%
<b>TOTAUX</b>	<b>1398</b>	<b>100%</b>

Source : DAP, 2019

### V.3.2.3. Personnes écrouées de sexe féminin et type d'infractions

Chez les personnes écrouées de sexe féminin, ce sont les « coups et blessures volontaires » qui constituent le principal motif d'incarcération. Ce type d'infraction

représente 21,7% des cas et est suivi du « défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme » et de « l'escroquerie ensuite viennent l'abus de confiance et le faux et usage de faux avec 16,8% pour chacune et enfin le « vol et recel » avec 16,6%.

**Tableau V-6 : Répartition des personnes écrouées de sexe féminin selon le type d'infraction**

Type d'infractions commises	Nombre de cas	Pourcentage
1- Vol et Recel	213	16,6%
2-Détention-usage de chanvre indien	55	4,3%
3-Trafic de drogue	7	0,5%
4-Détournement de deniers publics	5	0,4%
5-Coups et blessures volontaires	279	21,7%
6-Escroquerie. Abus de confiance. Faux et usage de faux	215	16,8%
7-Viol-attentat à la pudeur-pédophilie	8	0,6%
8-Défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme	215	16,8%
9-Infanticide	21	1,6%
10-Avortement	19	1,5%
11-Meurtre- Assassinat-parricide.	12	0,9%
12-Homicide volontaire ou involontaire	8	0,6%
13-Menaces -violences -voies de faits-injures	63	4,9%
14-Outrage et rébellion	18	1,4%
15-Vagabondage et mendicité	7	0,5%
16-Evasion et tentative	1	0,1%
17-Fraude	5	0,4%
18-Débit de boissons	57	4,4%
19-Autres	75	5,8%
<b>TOTAUX</b>	<b>1283</b>	<b>100%</b>

Source : DAP, 2019

#### ***V.3.2.4. Etrangers écroués et type d'infractions commises***

Mis à part les autres types d'infractions commises qui représentent 27,8%, «la détention-usage de chanvre indien » est le type d'infractions le plus fréquent chez les étrangers écroués, avec 23,1% des cas. Le « vol et recel » vient en seconde position avec 19,0%. Le troisième rang est occupé par l'« escroquerie-abus de confiance-faux et usage de faux » avec 9,6%.

**Tableau V-7 : Répartition des personnes écrouées de nationalité étrangère selon le type d'infraction**

Type d'infractions commises	Nombre de cas	Pourcentage
1- Vol et Recel	558	19,0%
2-Détention-usage de chanvre indien	680	23,1%
3-Trafic de drogue	77	2,6%
4-Détournement de deniers publics	1	0,0%
5-Coups et blessures volontaires	135	4,6%
6-Escroquerie. Abus de confiance. Faux et usage de faux	283	9,6%
7-Viol-attentat à la pudeur-pédophilie	46	1,6%
8-Défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme	48	1,6%
9-Infanticide	2	0,1%
11-Meurtre- Assassinat-parricide.	12	0,4%

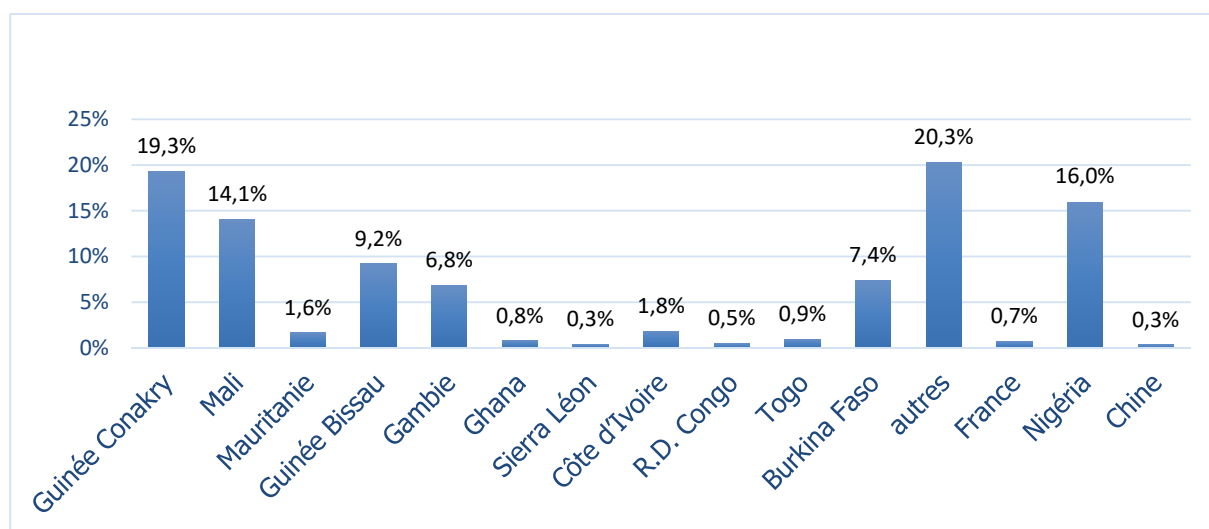
Type d'infractions commises	Nombre de cas	Pourcentage
12-Homicide volontaire ou involontaire	96	3,3%
13-Menaces -violences -voies de faits-injures	80	2,7%
14-Outrage et rébellion	27	0,9%
15-Vagabondage et mendicité	36	1,2%
17-Fraude	13	0,4%
18-Débit de boissons	27	0,9%
19-Terrorisme	1	0,0%
20-Autres	819	27,8%
<b>TOTAUX</b>	<b>2941</b>	<b>100%</b>

Source : DAP, 2019.

### V.3.2.5. Etrangers écroués selon leur nationalité

Au Sénégal, les guinéens représentent 19,3% des étrangers écroués en 2019. En deuxième position, nous retrouvons, les personnes de nationalité nigériane qui représentent 16,0% et le troisième pays le plus représenté parmi les étrangers écroués est le Mali, avec 14,1%.

**Graphique V-4 : Répartition en % des étrangers écroués selon la nationalité**



Source : DAP, 2019.

## V.4. ANALYSE DE LA POPULATION PENALE

La situation et les indicateurs de la population pénale permettent de mieux analyser la dynamique et d'évaluer l'ampleur de la délinquance en 2019.

### - *Taux d'accroissement des personnes écrouées*

Ce taux est obtenu en faisant le rapport de la différence entre la population des écroués de l'année d'arrivée à la population des écroués de l'année de départ sur la population de l'année de départ.

En 2019, l'effectif des personnes écrouées est de 29 826 individus contre 27 720 individus en 2018, soit un taux d'accroissement de 7,6%.

- ***Proportion de récidivistes parmi les personnes écrouées***

Est considérée comme récidiviste, toute personne déjà condamnée dans le passé et libérée qui commet à nouveau une infraction susceptible de la sanctionner d'une peine plus lourde que celle normalement applicable. La proportion de récidivistes parmi les personnes écrouées est de 16,8% en 2019.

- ***Taux d'entrée en détention avant condamnation définitive par habitant***

Cet indicateur est un indice de flux qui mesure la fréquence d'un évènement renouvelable. En 2019, le taux d'entrée en détention avant condamnation définitive est de 30,3 détenus pour 100.000 habitants, soit une augmentation d'environ deux (2) points par rapport à 2018.

- ***Taux d'entrée en détention par habitant***

La nature de cet indicateur de flux dont les unités de compte au numérateur (évènements renouvelables : les entrées) et au dénominateur (les individus qui constituent la population susceptible de connaître l'évènement) sont différentes, impose, en toute rigueur, la nécessité d'enlever du dénominateur les moins de 13 ans qui, au Sénégal, ne peuvent pas être mis en détention.

Au total, 29 826 entrées en détention ont été recensées dans le milieu carcéral sénégalais en 2019.

La population moyenne âgée de 13 ans et plus est estimée à 9 737 987 habitants en 2018 contre 10 194 338 habitants en 2019. Ainsi, le taux d'entrée en détention par habitant s'élève à 297 détenus pour 100 000 habitants en 2019.

- ***Taux de détention par habitant***

Le taux de détention est un indice de stock qui représente la proportion de détenus dans l'ensemble de la population du pays. En effet, il passe de 70 pour 100 000 habitants en 2018 à 71,4 pour 100 000 habitants en 2019 soit une légère hausse de 1,4 point.

- **Proportion de détenus non encore jugés**

Cet indicateur représente la proportion de détenus non encore jugés dans la population carcérale. Cet indice de stock ne tient pas compte des détenus déjà condamnés en première instance mais dont la condamnation n'est pas définitive car ils ont usé d'une voie de recours ou sont encore dans les délais pour le faire.

En 2019, la proportion de détenus non encore jugés s'élève à 41,8% contre 41,6% en 2018.

- **Durée moyenne de détention provisoire**

La durée moyenne de détention avant condamnation définitive en 2019 est la même que celle de 2018 et en 2019, elle estimée à près de 2 mois (1,9 mois).

- **Durée moyenne de détention**

La durée moyenne de détention a connu une légère hausse. En effet, elle est passée de 4,4 mois à 4,5 mois entre les années 2018 et 2019.

**Tableau V-8 : Résumé des indicateurs de la démographie pénale au Sénégal en 2019**

INDICATEURS	NIVEAU DE L'INDICATEUR EN 2019
Taux d'accroissement des personnes écrouées en %	7,6
Proportion de récidivistes parmi les personnes écrouées en %	16,8
Taux d'entrée en détention avant condamnation définitive par habitant pour 100.000	30,3
Taux d'entrée en détention par habitant pour 100 000	297
Taux de détention par habitant p. 100 000	71,4
Proportion de détenus non encore jugés en %	41,8
Durée moyenne de détention provisoire (en mois)	1,9
Durée moyenne de détention (en mois)	4,5

Source : DAP, 2019

## Conclusion

La situation judiciaire de l'année 2019 fait ressortir une augmentation de l'effectif carcéral par rapport à l'année 2018. Cette population est constituée majoritairement par des détenus de sexe masculin.

La population carcérale se caractérise également par la variation des durées de détention selon le sexe. On constate également que les détenus carcéraux étrangers sont essentiellement originaires des pays de l'Afrique de l'Ouest.

En outre, les niveaux des indicateurs de démographie pénale restent élevés dans l'ensemble au niveau national. La densité carcérale et le taux d'encadrement des détenus révèlent que la situation de la démographie pénale s'écarte des normes requises pour un bon traitement des détenus.